

DECRET N° 2008-058 DU 18 FEVRIER 2008

Chargeant **Monsieur Emmanuel TIANDO**, Ministre du Travail et de la Fonction Publique (MTFP) de l'intérim de **Monsieur TCHALA SARE Késsilé**, Ministre de la Santé pour compter du **16 au 23 février 2008**.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 Mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 Mars 2006 ;
- VU le Décret 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement.

D E C R E T E :

**Article 1<sup>er</sup>** : Pour compter du **16 au 23 février 2008** **Monsieur Emmanuel TIANDO**, Ministre du Travail et de la Fonction Publique (MTFP) est chargé de l'intérim de **Monsieur TCHALA SARE Késsilé**, Ministre de la Santé.

**Article 2** : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 18 février 2008

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,



**Dr Boni YAYI**